



## SPIP 65 : ÇA SUFFIT !!!

**SPIP65**

Les agents du SPIP 65 ont déjà dit et redit les difficultés qu'ils rencontrent, il l'ont dit individuellement par mail, ils l'ont dit collectivement en réunion de service, ils l'ont répété par la voix syndicale, mais la (nombreuse) hiérarchie du SPIP 65 ne veut rien entendre, alors nous le répétons : ça suffit .

Ça suffit de nous expliquer que nous ne faisons que des rapports annuels quand les magistrats demandent systématiquement des rapports semestriels.

Ça suffit de prétendre que nous avons plein de lieux de TIG quand certains ne prennent jamais aucun condamné.

Ça suffit d'affecter nominativement des dossiers incomplets (sans saisine de l'application des peines, sans possibilité de travailler sur APPI et même, de plus en plus fort, sans jugement!).

Ça suffit de dire des choses en réunion et de ne pas les faire suivre d'effet.

Ça suffit de scinder l'antenne et de faire des réunions avec un DPIIP pour le milieu fermé et des réunions avec un autre DPIIP pour le milieu ouvert : nous sommes une antenne mixte les agents travaillant à 50 pour cent en MA et en MO ne sont pas schizophrènes ( mais ça peut venir)

Ça suffit de ne pas avoir de répartition claire et pérenne des missions entre les DPIIP et la DFSPPIP (nous avons suffisamment de travail pour ne pas perdre notre temps à courir d'un chef à l'autre pour savoir qui prend quelle décision )

Nous rappelons la règle européenne de probation n° 30 « La direction assure la qualité du travail de probation en dirigeant, guidant, supervisant et motivant le personnel », nous en sommes loin au SPIP 65.

Nous demandons à la direction du SPIP 65 des consignes claires, réalistes , tenant compte de notre charge de travail, et suivies d'effet.

**Les problèmes découlant de ces difficultés et dysfonctionnements sont de SA responsabilité , les risques psycho sociaux générés par cette situation également .**